



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 6 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 6 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 février 2026.

**Présents** : COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien- PADEY Guillaume - REVOL Gilbert

**Excusés** : BLANCHET Alain- BONASSI Stéphane-GONSETH Mathilde- MIGUET Corinne

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre est approuvé par les conseillers municipaux.

### ❖ **DELIBERATION N° 2026-01 : Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)**

Monsieur le Maire rappelle que désormais la commune de Loisieux devra produire chaque année un CFU.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Sous la présidence de Mme Patricia JACQUET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le CFU 2025 qui s'établit ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	645 866,82	229 644,00	875 510,82
	Recettes réalisées (1)	B	46 428,60	236 358,15	282 786,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	651 300,00	901 106,83	1 552 406,83
	Dépenses réalisées (1)	E	197 497,18	165 617,50	363 114,68
	Restes à réaliser	F	130 000,00	0,00	130 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-151 068,58	70 740,65	-80 327,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 433,18	671 462,83	676 896,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-145 635,40	742 203,48	596 568,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-130 000,00	0,00	-130 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-275 635,40	742 203,48	466 568,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Hors de la présence de M Christian GARIOUD, maire, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget de la commune,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ❖ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Arrêté portant sur la fongibilité de crédits :

En janvier 2026 à la demande du SGC de Pont de Beauvoisin, un arrêté municipal a été réalisé afin de faire un virement de crédit entre 2 chapitres pour 359 euros.

Achat du terrain pour le projet de la step :

L'acte a été signé fin février chez le notaire à yenne.

Fin de la séance à 21 heures 30

*Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.*

Le Maire  
Christian GARIOUD

